



AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX
**Syndicat du Ministère
de l'Intérieur**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



BAISSE DES TAUX DE PROMOTIONS DES B ET C: UNE MESURE INJUSTE ET INACCEPTABLE !

L'[arrêté du 18 septembre 2025](#) fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade des corps de catégorie A, B et C relevant des filières administrative, numérique, sécurité routière et technique du ministère de l'intérieur pour l'année 2026 a été publiée aux JORF.

Ces taux sont en baisse pour les catégories B et C par rapport à l'année 2025, en conformité avec l'instruction DGAFP déjà dénoncée par la CFDT en mai 2025.

GRADE	TAUX 2025	TAUX 2026	DIMINUTION
CATEGORIE C			
Grade C2 : adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 2ème classe	28 %	26 %	Moins 2%
Grade C3 : adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 1ère classe	16,5 %	15%	Moins 1,5%
CATEGORIE B			
Grade B2 : CST de classe supérieure, IPCSR de 2ème classe, SAIOM de classe supérieure, TSIC de classe supérieure	18 %	16%	Moins 2%
Grade B3 : CST de classe exceptionnelle, IPCSR de 1ère classe, SAIOM de classe exceptionnelle, TSIC de classe exceptionnelle	14 %	13 %	Moins 1%

- Parce que beaucoup d'agents remplissent les conditions réglementaires,
- Parce que beaucoup d'agents méritent que leur engagement soit reconnu par l'administration,
- Parce qu'il n'est pas admissible que les agents publics fassent les frais d'économies budgétaires qui impactent leur progression de carrières.

**La CFDT dénonce avec force ces baisses injustes !
La CFDT continue et continuera à se battre pour
obtenir de véritables perspectives de carrières aux agents !**



01.80.15.38.21



www.smi-cfdt.fr

